

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Séance du 8 avril 2019

Le lundi 8 avril 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
01 avril 2019

Date d'affichage
15 avril 2019

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Christophe BURLING.

Etaient absents : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

SUBVENTIONS 2019 :

Soumises à un vote individualisé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Commune d'Alex, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public. Les subventions 2019 sont listées en annexe du budget primitif voté ce jour.

Compte tenu des responsabilités prises par certains élus du conseil municipal dans plusieurs de ces associations, le Maire propose de procéder pour celles-ci, à un vote séparé.

En 2019, il est proposé d'attribuer aux associations concernées, les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE ALLEXOISE : 6 110 €

(au titre des achats de livres : 1 700 €, de l'assurance : 350 €, des charges de personnel : 4 060 €)

Mme Christel DUBOIS ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2019 :

Soumises à un vote individualisé

Suite

SOUVENIR FRANÇAIS : 70 €

M. Gérard CROZIER ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- d'OCTROYER des subventions de fonctionnement aux associations susvisées pour un montant total de : **6 180 €**.

Le montant total de ces dépenses sera prélevé sur le crédit prévu au budget 2019 au chapitre 65.

Pour extrait conforme,
Le Maire d'Allex
Gérard CROZIER

